

Politique de traitement des données personnelles de la Police municipale de Sartrouville

Vos données peuvent être utilisées et collectées par la Police municipale de la ville de Sartrouville. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, vous trouverez ci-dessous les informations concernant le traitement de vos données.

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Le responsable de traitement (*celui qui est responsable de la collecte et de l'utilisation de vos données*) est la mairie de Sartrouville sise 2 rue Buffon, 78500 Sartrouville.

Vous pouvez le joindre au 01 30 86 39 00.

Traitements effectués

Un traitement de données personnelles correspond aux utilisations des données personnelles.

Finalité principale du traitement <i>C'est l'objectif principal de la collecte de vos données</i>	Destinataires de vos données <i>Ce sont toutes les personnes qui vont accéder à vos données</i>	Durées de conservation de vos données <i>Fixées par les circulaires des archives nationales</i>	Fondement du traitement <i>C'est le fondement qui justifie la collecte et l'utilisation de vos données personnelles</i>
Contravention	Police municipale – Préfecture - ANTAI	10 ans	Obligation légale
Opération tranquillité vacances	Police municipale – Police nationale	Inscription : 2 ans Fiche intervention : 2 ans Bilan : 2 ans	Mission d'intérêt public
Registre des objets trouvés	Police municipale	Déclaration de perte : 3 ans Registre des objets trouvés/perdus : 3 ans une fois le registre fini Dons ou vente d'objet : 10 ans	Mission d'intérêt public
Mise en fourrière	Police municipale – Maire – Police nationale – créancier gagiste – assureur du véhicule – gardien de la fourrière – dépanneur chargée du remorquage – ingénieur des ponts et chaussées – expert chargé de l'expertise du véhicule	Dossier véhicule ventouse ou abandonné : 5 ans Fiche de déplacement : 1 an Registre : 3 ans à compter de la mise en fourrière ou de la clôture de la procédure judiciaire	Mission d'intérêt public
Registre d'accueil	Police municipale	1 an	Intérêt légitime

Rapport et Procès-verbal	Police municipale – Police nationale – Gendarmerie nationale – Maire	Rapport d'information, d'intervention : 5 ans Constat d'infraction, notifications (bordereaux, fiche récapitulative...) : 10 ans	Mission d'intérêt public
Main courante	Police municipale – Maire – élu délégué à la sécurité – Procureur de la République	3 ans	Mission d'intérêt public
Chiens mordeurs	Police municipale – préfecture	10 ans	Mission d'intérêt public
Chiens catégorisés	Police municipale - préfecture	15 ans	Mission d'intérêt public
Caméra individuelle	Police municipale – CSU - OPJ	1 mois	Mission d'intérêt public
Pistolet impulsion électrique	Police municipale – Maire – Procureur de la République	Rapport : 3 ans	Obligation légale
Registre d'accès au CSU	CSU	1 an	Obligation légale
Vidéoprotection	CSU – Police municipale - OPJ	Images : 15 jours	Mission d'intérêt public
Vidéo verbalisation	CSU – Police municipale – ANTAI	Images : 15 jours	Mission d'intérêt public
Registre des réquisitions judiciaires	CSU - Préfecture	5 ans	Obligation légale

Précisions relatives à la collecte

Lors de la collecte de vos données, les informations qu'il est obligatoire de renseigner sont identifiées par un astérisque ou une mention *obligatoire/facultatif*. Sans ces informations, le service ne sera pas en capacité de traiter votre demande.

Droits relatifs aux traitements et exercice

Vous bénéficiez de différents droits sur vos données qui varient en fonction de la justification du traitement :

- vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données
- vous pouvez demander à la mairie de cesser, temporairement ou non, l'utilisation qui est faite de vos données en exerçant votre droit à la limitation ou à l'opposition à l'utilisation de vos données
- lorsque votre consentement justifie l'usage de vos données, vous pouvez également le retirer à tout moment.

Fondement juridique	Droits associés
Consentement	Retrait du consentement - Accès aux données - Rectification des données - Effacement des données - Portabilité des données - Limitation du traitement
Contrat	Accès aux données - Rectification des données – Effacement des données- Portabilité des données - Limitation du traitement
Obligation légale	Accès aux données - Rectification des données - Limitation du traitement
Mission d'intérêt public	Accès aux données - Rectification des données - Limitation du traitement - Opposition au traitement

Intérêt légitime	Accès aux données - Rectification des données – Effacement des données- Limitation du traitement - Opposition au traitement
-------------------------	---

La mairie de Sartrouville est en droit de refuser votre demande de droit, notamment lorsque vos données sont nécessaires pour la défense de droits en justice, de la protection d'une personne ou pour des motifs importants d'intérêt public.

Pour exercer une demande de droit, ou pour toute information supplémentaire relative à la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la mairie :

- Par mail : dpd@cigversailles.fr
- Par courrier : Délégué à la Protection des Données

Mairie de Sartrouville

2 rue Buffon

78500 Sartrouville

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).